

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/12/2021

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

Votants: 20

Pour: 20

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL

Contre: 0

**Représentés:** Francis BOUTES par Daniel BARTHES

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Projet OENOMED/Schéma de développement agricole du Grand Site**

En 2020, le Conseil Départemental de l'Hérault (CD34) s'est associé à des partenaires d'autres pays méditerranéens tunisiens, libanais, italiens, (collectivités, instituts de recherche et organismes professionnels), pour déposer une candidature auprès de la Commission européenne en vue de mettre en œuvre un projet de coopération transfrontalière, appelé « OENOMED », qui ambitionne d'agir pour la Qualification et la Promotion des filières viti-vinicoles situées à l'intérieur et autour des aires protégées de Méditerranée.

En février 2021, ce projet OENOMED a été retenu au titre de la politique de voisinage en Méditerranée et a été doté par l'Union Européenne d'un budget, dont 680 000,00 € ont été réservés aux trois partenaires héraultais qui couvrent les différents champs du projet :

- Une collectivité : le CD34, en tant que collectivité territorialement compétente et coordinatrice du projet,
- Un institut de recherche : l'Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Environnement (INRAE),
- Un organisme professionnel : l'appellation d'origine contrôlée (AOC) des Coteaux du Languedoc, concernant les aspects liés à la commercialisation,

Deux territoires héraultais ont été retenus en fonction de leurs caractéristiques et de la nature juridique de leur protection, afin de constituer des espaces d'expérimentation :

- Le bassin de Thau,
- Le Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian (NB : site classé en partie, sites Natura 2000, espace d'intérêt écologique majeur du Parc naturel régional du Haut- Languedoc, Grand Site de France en projet...),

Dans les autres pays, les territoires retenus sont également tous des aires protégées :

- En Tunisie : la Réserve naturelle de Boukormine,
- Au Liban : la Réserve des cèdres,
- En Italie : le Parc régional des châteaux romains.

Un des groupes de travail mis en place dans le cadre de ce projet de coopération transfrontalière, vise à co-construire sur ces aires protégées et avec les acteurs locaux (viticulteurs, institutions partenaires gestionnaires des aires protégées et acteurs du développement touristique) des chartes d'engagement

**des viticulteurs qui permettent de préserver les ressources locales** telles que l'eau, la biodiversité, les sols et les paysages, et à **établir des plans d'action pour les entreprises viticoles.**

Les travaux des acteurs locaux ont ensuite vocation à déboucher sur la **préfiguration d'un label et d'une marque des vins des aires protégées de la Méditerranée, reconnaissant les pratiques vertueuses et les efforts des viticulteurs, avec subventionnement de certaines entreprises viticoles adhérentes à la démarche et actions de promotion/commercialisation.**

Une **première réunion de présentation du projet OENOMED** s'est tenue à l'initiative du CD34, le **13 octobre dernier à Minerve** en présence :

- d'élus : Yvon PELLET Vice-président du CD34 chargé de l'agriculture, Jean ARCAS Président du Pays gestionnaire de l'OGS, Didier VORDY Maire de Minerve,
- des services du CD34, de l'INRAE, de l'AOP Minervois, et du Pays (C. ROGER, S. BRISA).

Suite à cette présentation générale du projet, des **rencontres individuelles en présentiel ou en distanciel** ont été tenues par l'INRAE avec certains acteurs locaux (élus, représentants de la filière, gestionnaires sur le Grand Site). Ceux qui n'ont pas encore pu être rencontrés le seront au plus tard d'ici les fêtes de fin d'année (Service Tourisme de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, Mission Oenotourisme du Pays,...).

Un **premier atelier participatif co-animé par le CD34 et l'INRAE** s'est tenu le **16 novembre dernier à Minerve** en présence de viticulteurs et de représentants des collectivités et organismes professionnels (AOP Minervois, service Tourisme de la Communauté de Communes et Office de Tourisme du Minervois au Caroux, Mission Biodiversité du Parc naturel régional du Haut Languedoc, Mission OGS du Pays). Lors de cette réunion, le diagnostic des biens patrimoniaux à protéger et valoriser en lien avec la viticulture a été partagé, des axes de travail en vue d'alimenter une charte locale ont été suggérés...

Un prochain atelier participatif se tiendra mi-janvier 2022. La première phase de travail animée par l'INRAE doit se terminer en avril 2022.

Le projet OENOMED doit en tout durer 30 mois entre novembre 2020 et mai 2023.

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion de présentation du projet OENOMED le 13 octobre dernier à Minerve, le CD34, qui avait été sollicité par le Pays pour accompagner, tant techniquement l'élaboration du cahier des charges, que financièrement la réalisation de l'opération, a fait la proposition de se porter maître d'ouvrage et de financer la 1<sup>ère</sup> phase de la mission d'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site, opération inscrite au programme de l'OGS 2019-2023, et ce dans le cadre du projet OENOMED.

Pour mémoire, l'élaboration de ce schéma de référence vise à se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour accompagner le développement d'une agriculture durable sur le territoire du Grand Site au travers d'un projet paysager partagé et une dynamique foncière collective, globale et cohérente.

Ce schéma a des objectifs tant agricoles, qu'environnementaux et économiques :

- définir et composer le paysage de demain en préservant la mosaïque agricole et forestière caractéristique des paysages du Grand Site,
- préserver la vocation agricole du parcellaire sur les zones à fort enjeu paysager et naturaliste,
- consolider l'identité viticole et développer l'activité pastorale,
- dynamiser et diversifier l'agriculture (viticulture, élevage, oléiculture, PPAM...),
- accompagner les jeunes agriculteurs dans leur projet de développement.

Ce schéma doit permettre :

- d'établir une planification de la reconquête du foncier agricole pour accompagner la création de nouveaux ilots agricoles,

- de préparer l'avenir du territoire (envisager l'agriculture souhaitée dans 10 ans, anticiper la prochaine Politique Agricole Commune (PAC), anticiper le changement climatique et s'adapter à ses effets...),
- de contribuer à lutter contre la déprise, la fermeture et la banalisation des paysages.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il s'agit notamment :

- dans un premier temps (phase 1), à l'échelle du Grand Site, de réaliser un diagnostic agricole de territoire avec une approche : foncière, agronomique, paysagère, environnementale et économique, démographique et économique,
- dans un second temps, à l'échelle des îlots repérés au préalable comme potentiellement valorisables, de proposer un plan d'actions d'études et de travaux d'aménagement, à court (5 ans) et moyen terme (10 ans).

En mai 2021, suite au lancement d'un premier appel d'offres, le Pays, après réception et analyse des offres jugées insatisfaisantes au regard de la commande et des besoins du territoire, avait décidé de renoncer à la conclusion du marché et l'avait déclaré sans suite, via une délibération du comité syndical.

**Suite à la proposition faite par le CD34 au Pays le 13 octobre dernier, après échanges entre les services du CD34 et du Pays sur la faisabilité technique, juridique, administrative et financière, après avis favorable des élus du Grand Site réunis le 18 octobre dernier à La Livinière, le CD34 a lancé le 15 novembre dernier et dans le cadre du projet OENOMED un appel d'offres en vue de sélectionner un prestataire qui soit en capacité d'élaborer le schéma de développement agricole du Grand Site – Diagnostic de territoire et orientations (phase 1).**

Comme le prévoit le cahier des charges de cette mission réajustée et portée par le CD34, le Pays sera étroitement associé à la conduite de cette étude : information au fil de l'eau des élus du Grand Site, co-animation et suivi de l'opération...

Le Président propose à l'assemblée de :

- prendre acte du projet OENOMED porté par le Conseil Départemental de l'Hérault, de ses objectifs, des partenaires mobilisés, et du périmètre concerné sur le territoire du pays à savoir celui du Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian,
- prendre acte que le Conseil Départemental de l'Hérault se porte maître d'ouvrage de la mission d'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site – Diagnostic de territoire et orientations (phase 1), en lieu et place du Pays gestionnaire de l'OGS,
- désigner Monsieur Didier VORDY, Maire de Minerve, membre du Comité des élus du Grand Site et du comité syndical du Pays, élu référent chargé de suivre toutes les réunions et étapes de ces projets, assisté en cela par le chargé de mission OGS du Pays,
- l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de ces projets.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte du projet OENOMED porté par le Conseil Départemental de l'Hérault, de ses objectifs, des partenaires mobilisés, et du périmètre concerné sur le territoire du pays à savoir celui du Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian,
- prend acte que le Conseil Départemental de l'Hérault se porte maître d'ouvrage de la mission d'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site – Diagnostic de territoire et orientations (phase 1), en lieu et place du Pays gestionnaire de l'OGS,
- désigne Monsieur Didier VORDY, Maire de Minerve, membre du Comité des élus du Grand Site et du comité syndical du Pays, élu référent chargé de suivre toutes les réunions et étapes de ces projets, assisté en cela par le chargé de mission OGS du Pays,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021.

Le Président

Jean ARCAS

